

BEA ou permission de voirie.

Par **Margaux**, le **25/10/2012** à **15:12**

Bonjour, un commerçant qui souhaite s'installer dans des halles (donc domaine public artificiel) a-t-il intérêt à choisir la conclusion d'un bail emphytéotique administratif ou de demander un titre domanial d'occupation du domaine public et pourquoi ?
Merci de vos réponses.